

ASSEMBLEE NATIONALE24 novembre 2005

PARCS NATIONAUX - (n° 2347)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 118

présenté par
M. Giran, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 15

Dans la première phrase du 2° du I de cet article, après les mots : « adhésion à », substituer aux mots :

« ce plan »,

les mots :

« cette charte ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.